

Projet de résolution à soumettre par le Long Range Planning Committee Europe (LRPCE) au Conseil Européen lors du Europa Forum Karlsruhe 2026

Objet

Modifier le règlement intérieur du Comité Euro-Afrique (EAC) afin d'élargir le Conseil d'administration de l'EAC de quatre à sechs membres.

Explication

Le Comité Euro-Afrique (EAC) a été créé en 1976 pour renforcer la coopération entre les Lions d'Europe et d'Afrique.

Le règlement intérieur actuel a été élaboré et adopté par l'Europa Forum et par la Conférence All Africa (aujourd'hui Africa Forum) en 2018. Le développement du travail de l'EAC est principalement mené par son Conseil d'administration composé de quatre personnes, comprenant actuellement un président, un co-président, un vice-président et un secrétaire.

Cependant, la nature et la complexité des demandes imposées aux services de l'EAC, und par conséquent aux membres du Conseil, ont considérablement augmenté depuis 2018 et continueront très probablement à augmenter à l'avenir.

Par conséquent, l'EAC et le LRPCE proposent que le nombre de membres du Conseil soit augmenté par l'ajout d'un autre vice-président et d'un secrétaire adjoint.

Les membres du Conseil de l'EAC ne reçoivent aucun remboursement de frais de la part de l'Europa Forum ni de l'Africa Forum, cette proposition n'a donc aucune implication financière.

Texte proposé de la résolution

Dans le règlement intérieur du Comité Euro-Afrique, paragraphe 5.1, supprimer les mots « ... un vice-président ... » et les remplacer par les mots « ... deux vice-présidents ... », et ajouter à la fin les mots « ... et un secrétaire adjoint ».

Dans le règlement intérieur du Comité Euro-Afrique, section 5, ajouter ce qui suit :

« 5.5. L'un des vice-présidents doit être un Lion européen et l'autre vice-président doit être un Lion africain.

5.6. Si le secrétaire est un Lion européen, le secrétaire adjoint doit être un Lion africain et vice versa »

Le texte intégral de ladite section 5 se lira ainsi :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

5.1. Le Conseil d'administration se compose d'un président, d'un co-président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint ;

5.2. Le Conseil d'administration est élu par le comité ;

5.3. Le mandat des membres du Conseil est de trois ans. Une réélection est possible ;

5.4. Si le président est un Lion européen, le co-président doit être un Lion africain et vice versa.

5.5. L'un des vice-présidents doit être un Lion européen et l'autre vice-président doit être un Lion africain.

5.6. Si le secrétaire est un Lion européen, le secrétaire adjoint doit être un Lion africain et vice versa »

Soumis par



PIP Guðrún Björt Yngvadóttir

Présidente

LONG RANGE PLANNING COMMITTEE EUROPE

